



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

n° 190 du 04 novembre 2022

## SOMMAIRE

### PREFECTURE 44

#### DCL – Direction de la citoyenneté et de la légalité

- Arrêté préfectoral du 4 novembre 2022 listant les candidatures à l'élection des juges du tribunal de commerce de Nantes.
- Arrêté préfectoral du 4 novembre 2022 listant les candidatures à l'élection des juges du tribunal de commerce de Saint-Nazaire.

#### DCPPAT – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté préfectoral modificatif n°2 du 2 novembre 2022 portant composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique (mandat 2020-2023)



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Affaire suivie par : Alice Prévost  
Bureau des élections et de la réglementation générale  
Mél : pref-elections@loire-atlantique.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE  
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**VU** le code de commerce et notamment son article R. 723-6 ;  
**VU** l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection de 11 juges du Tribunal de commerce de Nantes le 24 novembre 2022 pour le premier tour et éventuellement le 7 décembre 2022 en cas de second tour ;  
**VU** les candidatures déposées et enregistrées à la préfecture de la Loire-Atlantique ;  
**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : La liste des candidats à l'élection des juges du tribunal de commerce de Nantes pour l'année 2022, établie après enregistrement des candidatures à la préfecture de la Loire-Atlantique, est arrêtée comme suit :

**Monsieur Tarek ABBES  
Monsieur Didier AUMONT  
Monsieur Nicolas BARTHE  
Monsieur Michel CHAUVET  
Monsieur Jean-Baptiste DUSART  
Madame Nadine GODFROID-HUGONET  
Monsieur Michel GUIGNARD  
Monsieur Frédéric HUBERT  
Monsieur Eric MENARD  
Madame Nathalie NICOLAS  
Monsieur Patrick RICHARD  
Monsieur Christian ROZE**

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et porté à la connaissance du président du tribunal de commerce de Nantes et du procureur général près la cour d'appel de Rennes.

Nantes, le 4 novembre 2022

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Pascal OTHEGUY



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Affaire suivie par : Alice Prévost  
Bureau des élections et de la réglementation générale  
Mél : pref-elections@loire-atlantique.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE  
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**VU** le code de commerce et notamment son article R. 723-6 ;  
**VU** l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection de 6 juges du tribunal de commerce de Saint-Nazaire le 24 novembre 2022 pour le premier tour et éventuellement le 7 décembre 2022 en cas de second tour ;  
**VU** les candidatures déposées et enregistrées à la préfecture de la Loire-Atlantique ;  
**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : La liste des candidats à l'élection des juges du tribunal de commerce de Saint-Nazaire pour l'année 2022, établie après enregistrement des candidatures à la préfecture de la Loire-Atlantique, est arrêtée comme suit :

**Monsieur Dominique ASTIER  
Madame Béatrice CAZALAS  
Madame Chantal DEBATISSE  
Monsieur Nicolas ONILLON  
Monsieur Sébastien PRESLES  
Monsieur Jean-Christophe THELIER**

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et porté à la connaissance du président du tribunal de commerce de Saint-Nazaire et du procureur général près la cour d'appel de Rennes.

Nantes, le 4 novembre 2022

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Pascal OTHEGUY



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques publiques et  
de l'appui territorial**

**Arrêté modificatif n°2 portant composition du comité permanent  
de la commission consultative de l'environnement  
pour l'aéroport de Nantes-Atlantique (mandat 2020-2023)**

**LE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

- VU** le code de l'urbanisme notamment les articles L112-3 ; R112-3 et suivants ;
- VU** le code de l'environnement et notamment les articles L 571-13, R 571-70 et suivants ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2011 modifié portant création de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport Nantes-Atlantique ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2020 modifié portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique (mandat 2020-2023) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2020 modifié portant renouvellement de la composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique (mandat 2020-2023) ;
- VU** les candidatures de M. Xavier LORTAT-JACOB, président des Aéroports du Grand Ouest, en remplacement de M. Cyril GIROT, en qualité de titulaire, et de M. Yves-Olivier LENORMAND, en qualité de suppléant, dans le collège des représentants des professionnels de l'aéronautique ;
- VU** la candidature de M. Jacques PINEAU, conseiller métropolitain et conseiller municipal de Rezé, en remplacement de M. Hervé NAUD, en qualité de titulaire dans le collège des collectivités territoriales ;
- VU** le résultat des votes de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport Nantes-Atlantique, par consultation dématérialisée organisée en juin puis en octobre 2022 sur ces candidatures, pour la désignation des sièges vacants au sein du comité permanent de la commission consultative de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1 de l'arrêté préfectoral portant renouvellement du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport Nantes-Atlantique est modifié comme suit pour ce qui concerne les collèges 1 et 2 :

**1 Au titre des représentants des professions aéronautiques :**

TITULAIRES	SUPPLÉA NTS
<b>M. Guillaume GRAVELINE</b> Contrôleur de la navigation aérienne – SNA Ouest	<b>Mme Véronique COROUGE</b> Contrôleuse de la navigation aérienne SNA / Ouest
<b>M. Florian BERNARDET</b> Compagnie Volotea	<b>M. Olivier MERDRIGNAC</b> Chef d'escale de la compagnie Volotea
<b>M. Reginald OTTEN</b> EasyJet	<b>M. Thomas SCRIVA MARTY</b> EasyJet
<b>M. Xavier LORTAT-JACOB</b> Aéroports du Grand Ouest	<b>M. Rémi MOTTE</b> Aéroports du Grand Ouest
<b>M. Alexandre MONNIER</b> Aviapartner	<b>M. Benjamin BORDET</b> Transavia
<b>M. Marc DELAUNAY</b> Représentant du personnel - Aéroports du Grand Ouest	<b>M. Yves-Olivier LENORMAND</b> Aéroport du Grand Ouest
<b>M. Hervé BIDE T</b> Aéroports du Grand Ouest	<i>En cours de désignation</i>

**2 Au titre des représentants des collectivités**

TITULAIRES	SUPPLÉA NTS
<b>M. Bertrand AFFILÉ</b> Nantes Métropole	<b>M. Pascal PRAS</b> Nantes Métropole
<b>M. Fabrice ROUSSEL</b> Nantes Métropole	<b>M. Tristan RIOM</b> Nantes Métropole
<b>M. Jean-Claude LEMASSON</b> Maire de Saint-Aignan de Grand-Lieu	<b>M. Jacques GARREAU</b> Nantes Métropole
<b>Mme Sandra IMPERIALE</b> Maire de Bouguenais	<b>M. Thomas QUERO</b> Nantes Métropole
<b>M. Jacques PINEAU</b> Conseiller municipal de Rezé	<b>M. Alain VEY</b> Nantes Métropole
<b>M. Yannick FETIVEAU</b> Maire de Pont-Saint-Martin	<b>M. Johann BOBLIN</b> Maire de La Chevrolière
<b>M. Freddy HERVOCHON</b> Conseil départemental	<b>M. Ugo BESSIERE</b> Conseil départemental

**ARTILCE 2 :** Les autres dispositions de l'arrêté 1<sup>er</sup> et de l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2020 modifié restent inchangées.

**ARTICLE 3 :** La composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique en vigueur à la date de signature du présent arrêté est jointe en annexe.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et la directrice de la sécurité de l'aviation civile ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loire-Atlantique et sera notifié aux membres de la commission.

Nantes, le 2 novembre 2022

**Le Préfet,**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Pascal OTHEGUY

**Délais et voies de recours**

Le demandeur dispose d'un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

En cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Les tiers à la décision peuvent, dans les mêmes conditions que le demandeur, exercer leur droit de recours dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ANNEXE

Composition en vigueur du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique

**1 Au titre des représentants des professions aéronautiques :**

TITULAIRES	SUPPLÉA NTS
<b>M. Guillaume GRAVELINE</b> Contrôleur de la navigation aérienne – SNA Ouest	<b>Mme Véronique COROUGE</b> Contrôleuse de la navigation aérienne SNA / Ouest
<b>M. Florian BERNARDET</b> Compagnie Volotea	<b>M. Olivier MERDRIGNAC</b> Chef d'escale de la compagnie Volotea
<b>M.Reginald OTTEN</b> EasyJet	<b>M. Thomas SCRIVA MARTY</b> EasyJet
<b>M. Xavier LORTAT-JACOB</b> Aéroports du Grand Ouest	<b>M. Rémi MOTTE</b> Aéroports du Grand Ouest
<b>M. Alexandre MONNIER</b> Aviapartner	<b>M. Benjamin BORDET</b> Transavia
<b>M. Marc DELAUNAY</b> Représentant du personnel - Aéroports du Grand Ouest	<b>M. Yves-Olivier LENORMAND</b> Aéroport du Grand Ouest
<b>M. Hervé BIDE T</b> Aéroports du Grand Ouest	<i>En cours de désignation</i>

**2 Au titre des représentants des collectivités**

TITULAIRES	SUPPLÉA NTS
<b>M. Bertrand AFFILÉ</b> Nantes Métropole	<b>M. Pascal PRAS</b> Nantes Métropole
<b>M. Fabrice ROUSSEL</b> Nantes Métropole	<b>M. Tristan RIOM</b> Nantes Métropole
<b>M. Jean-Claude LEMASSON</b> Maire de Saint-Aignan de Grand-Lieu	<b>M. Jacques GARREAU</b> Nantes Métropole
<b>Mme Sandra IMPERIALE</b> Maire de Bouguenais	<b>M. Thomas QUERO</b> Nantes Métropole
<b>M. Jacques PINEAU</b> Conseiller municipal de Rezé	<b>M. Alain VEY</b> Nantes Métropole
<b>M. Yannick FETIVEAU</b> Maire de Pont-Saint-Martin	<b>M. Johann BOBLIN</b> Maire de La Chevrolière
<b>M. Freddy HERVOCHON</b> Conseil départemental	<b>M. Ugo BESSIERE</b> Conseil départemental



### 3. Au titre des représentants des associations

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>M. Jérôme DYON</b> CPIE Nantes Écopole	<b>M. Christophe LACHAISE</b> CPIE Nantes Écopole
<b>M. Gérard LEFEVRE</b> Association contre le survol de l'agglomération nantaise	<b>M. Dominique BOSCHET</b> Association contre le survol de l'agglomération nantaise
<b>M. Michel JOUBIOUX</b> Ligue protectrice des oiseaux	<b>Mme Marie-Joseph VEYRAC</b> Société Nationale de Protection de la Nature
<b>M. Patrick DUCRET</b> Association de défense des riverains de l'aéroport Nantes-Atlantique	<i>En cours de désignation</i>
<b>M. Jean-Marie RAVIER</b> Atelier Citoyen	<b>M. Xavier METAY</b> France Nature Environnement Pays de la Loire
<b>M. Eric AITKACI</b> Collectif des citoyens exposés au trafic aérien	<b>M. Paulo FERREIRA</b> Collectif des citoyens exposés au trafic aérien
<b>M. François PAYNOT</b> Pôle de compétitivité EMC2	<b>M. Dominique RAIMBOURG</b> Association sud Loire Avenir